

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

M A I R I E D E S A C I E R G E S S A I N T M A R T I N EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION S

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 28 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUIZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absent(s) : Aïcha TITOULI (excusée), Louise FRESNAIS (excusée), Mr Marc COUSSEAU
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 08 – votants : 08

DELIBERATION 24-0507201-1 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE – ORANGE - 2021

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2021, à savoir 41,29 €/km pour les artères souterraines et 55,05 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille deux cent soixante-cinq euros et cinquante centimes, **arrondie à mille deux cent soixante-six euros (1 266,00 euros)** pour la commune de Sacierges St Martin en 2021.

Aérien : 15,499 Km à 55,05 = 853,22 euros
Sous-sol : 9,985 Km à 41,29 = 411,28 euros
Total = 1 265,50 euros

Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 266 euros.

Le 06 juillet 2021
Le Maire,
M. T. BERNARD

Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en sous-préfecture
Le : 08 juillet 2021
Publié, affiché ou notifié le 08 juillet 2021

